

Monument : "Plan des Théâtres"

Adresse ou situation exacte : Remparts extérieur sud

Utilisation actuelle : Courses de taureaux

Propriétaire : Municipalité - familles aigues-mortaises

Adresse :

Occupant :

Nature et étendue de la protection : Protection du site et des équipements dans leur fonctionnalité traditionnelle. ISMH

Le propriétaire consentirait-il au classement éventuel ?

Epoques de construction : Fin XIXe siècle

Travaux :

Réparation à prévoir d'urgence :

Estimation (au besoin sommaire) de ces réparations :

Crédit d'entretien nécessaire :

N.B. - Les trois renseignements précédents devront être fournis par l'Architecte des Bâtiments de France ou éventuellement par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Renseignements bibliographiques :

Archives municipales - interviews

Documents graphiques et photographiques anciens connus :

Matériaux de construction :

Bois, métal.

Historique :

Pour suppléer à la place Saint-Louis, où se donnaient les courses jusqu'à la fin du XXe siècle, la municipalité fit installer une arène en bois à l'occasion de chaque fête votive. Certains vigneron nouvellement enrichis amenèrent sur place des petits "théâtres" décorés pour y installer leur famille. Les autres aigues-mortais les imitèrent et depuis lors la tradition s'est maintenue (voir détails dans le pré-rapport).

Description sommaire :

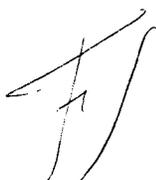
Plan rectangulaire de 104 "théâtres", devant lesquels sont installés des "burladeros" en bois. Toril en bois face à la tribune municipale dite aussi "théâtre des vieux".

Piste octogonale délimitée avec des madriers - Deux portails métalliques ("travettes").

Monté chaque année début octobre à l'extérieur de la ville.

Date : le 11-06-92

Signature :



SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE L'ARCHITECTURE

Nîmes, le 29 Juin 1992

2, RUE PRADIER - 30000 NIMES

Tel. 66-29-50-18

CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES
5 bis Rue de la Salle l'Evêque
B.P. 2051
34026 MONTPELLIER CEDEX

A l'attention de Monsieur SIGNOLES

Objet : Dossiers de recensement des Arènes de : Aigues-Mortes, Aigues-Vives, Aramon,
Aubais, Le Cailar, Caissargues, Comps, Fourques, Gallargues le Montueux,
Marguerittes, Redessan, Saint Laurent d'Aigouze

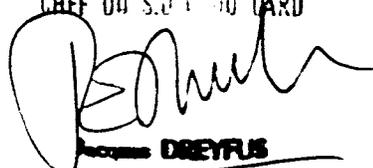
N/Réf. : 319/92/JD/RS

Les dossiers mentionnés en objet, soumis à l'avis de la COREPHAE du 03 juillet présentent un très grand intérêt du point de vue ethnologique et culturel. Les lieux de la "bouvine" sont des hauts lieux de la culture dans le département du Gard" et font partie de la tradition locale ; à ce titre ils méritent toute notre attention, cependant l'esprit de la Loi de 1913 sur les monuments historiques s'applique à des immeubles au sens réel du terme et non pas à des structures diverses en béton, et quelquefois amovibles : en bois ou métalliques.

La protection et la gestion administrative de ces installations ne sont pas de même nature que pour des édifices présentant un intérêt architectural, artistique ou historique. Un certain nombre d'intentions de déplacement de ces installations existe à ce jour pour des raisons de mise en valeur de site, comme dans le cadre de la protection des abords du Château de Fourques et le classement en cours de ce site.

Dans ces conditions nous sommes tout à fait d'accord avec l'avis de M. POISSON, Inspecteur des Monuments Historiques. Il ne semble pas opportun de protéger ces installations au titre de la Loi de 1913.

ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
CHEF DU S.D. DU GARD


JACQUES DREYFUS

D.R.A.C. REÇU LE :

- 3. JUIL. 1992

DOMINIQUE LARPIN
Architecte en Chef des Monuments Historiques
Architecte D. E. S. A. Urbaniste D. I. U. P.
32, rue du faubourg Saint - Jaumes
34000 MONTPELLIER - tél. 67 41 06 74
t é l é c o p i e : 6 7 5 4 6 3 0 6

HERAULT
MARSILLARGUES
DOSSIER DE RECENSEMENT

AVIS DE L'ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

La course de taureaux est une manifestation propre au midi de la France et en particulier à la région Languedoc-Roussillon.

La grande presse se fait l'écho des évènements à chaque saison et lui donne ainsi une dimension nationale.

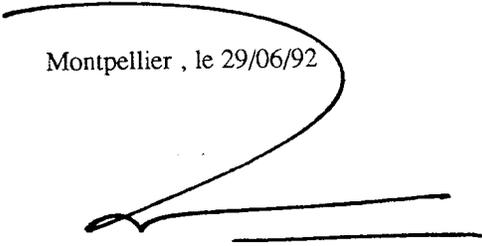
Le souci à l'origine de la demande de protection est avant tout celui de faire perdurer les lieux où se déroulent les courses, secondairement peut être, de protéger le matériel constituant les arènes proprement dites: l'objet est donc tout à la fois le cadre urbain, le cadre détourné pour l'occasion et l'installation souvent rudimentaire, parfois éphémère.

L'essentiel est pourtant la manifestation dont le déroulement est saisonnier, cyclique comme celui d'une foire aux bestiaux ou un marché

Ce lieu n'est-il pas avant tout du ressort des documents d'urbanisme qui garantissent le bon usage du sol, la qualité de l'urbanisme?

Faut-il vraiment protéger pour convaincre le visiteur, l'utilisateur de l'intérêt du lieu qu'il fréquente et anime aujourd'hui à chaque manifestation ?

Montpellier , le 29/06/92



MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION,
ET DES GRANDS TRAVAUX

JEAN-FRANCOIS GRANGE-CHAVANIS
Architecte en Chef des Monuments Historiques

AVIS DE L'ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

sur le Dossier de Recensement de

12 lieux de spectacle tauromachique du Bas-Languedoc (plans de théâtres, arènes semi-ouvertes et arènes fermées)

Les dossiers présentés forment un ensemble et concernent des lieux plus que des monuments.

Il peut donc paraître difficile d'envisager leur protection au titre des Monuments Historiques dans le sens habituel de la loi de 1913.

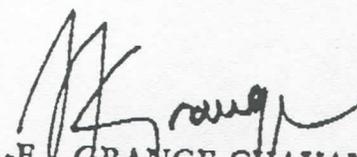
Mais ces lieux, dont l'importance est indéniable dans la vie de la région, sont les témoins d'activités extrêmement originales et très vivantes qui font pour une grande part le caractère de cette partie du Bas-Languedoc.

Ils sont à ce titre à part entière un élément de notre patrimoine ethnologique, en même temps que des "lieux de mémoire" encore vivaces.

Il serait donc tout-à-fait dommageable pour les villes et villages dont ils sont un élément privilégié d'animation, qu'ils soient détruits ou déplacés.

Aussi je serais favorable à une vision un peu extensive de la réglementation et proposerais une inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de ces lieux ou des éléments (même démontables) qui les composent.

Fait à Lyon, le 30 Juin 1992


J.-F. GRANGE-CHAVANIS
ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES
47, AVENUE DE SAXE - 69006 LYON
TÉL. 78 52 09 99 FAX 78 24 83 06

47 AVENUE DU MARECHAL DE SAXE 69006 LYON

T 78 52 09 99 FAX 78 24 83 06

membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

Arènes

RAPPORT DE ~~MONSIEUR~~ L'INSPECTEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES

Si l'application de la loi de 1913 est bien l'identification patrimoniale, en vue de la conservation, d'un objet matériel donné au moyen de l'instauration d'une servitude d'utilité publique, ce n'est qu'avec la plus grande circonspection que l'on doit envisager de la faire jouer à l'égard de structures et de dispositions non seulement vivantes mais mouvantes, usables et remplaçables, et qui n'ont semble-t-il eu jusqu'à présent que faire de la durabilité ou de la pérennité.

D'un côté il est clair que les lieux de la "bovine" (bovina) sont des hauts lieux de notre culture, de notre civilisation. Ils sont dans notre héritage, autant, sinon plus pour certains, que l'art roman ou les pots de pharmacie.

D'un autre il est non moins clair que pour les acteurs eux-mêmes de ce segment de vie, la matérialité de ces lieux importe beaucoup moins que leur fonctionnalité ou que l'ensemble des liaisons spatiales et sociales qui les unissent à leur milieu.

Que veut dire protéger dans ce contexte ? Quelle pratique administrative pourra s'en suivre ? Ces interrogations n'ont pas encore de réponse. En passant outre, je crois qu'il faut certainement accorder sans hésiter le label patrimonial aux lieux de la bovina ; je crois qu'il faut non moins avoir à l'esprit qu'il peut s'agir de "monuments" éphémères et périssables, pour ne pas dire immatériels, dont la consistance patrimoniale réside plus dans le dossier documentaire et la littérature que dans la substance des aménagements. La gent di bovina ne s'y trompe d'ailleurs pas : ses monuments intentionnels, comme par exemple les statues de taureaux élevées à Beaucaire, ne sont pas ceux-là.


Olivier POISSON

Inspecteur des Monuments Historiques

Cirephoe 28 - 10 - 92

propriétaire. Sur les neuf arènes sélectionnées aujourd'hui, deux conseils municipaux, Marguerittes et Aigues-Vives ne souhaitent pas la protection au titre des monuments historiques ; les représentants des autres conseils municipaux présents ont donné leur accord à une protection.

Un diaporama sur les 7 arènes proposées est commenté par A. Signoles et F. Saumade :



1/ AIGUES-MORTES : plan de théâtres.

étendue de la protection :
-sol (propriété de l'Etat, ministère chargé de la culture) ;

- barrières (communales) (*) ;
- théâtres (privés) (*) ;
- toril (communal).

La proposition d'ISMH recueille l'unanimité.

2/ AUBAIS : plan des théâtres.

- sol de la place (commune) ;
- façades environnantes (privées) ;
- théâtres (commune) (*).

La proposition d'ISMH recueille l'unanimité.

(*) Les barrières amovibles et les théâtres étant par nature objets mobiliers, ces protections devront être soumises aux commissions départementales des objets mobiliers, compétentes.

3/ MARSILLARGUES : arènes.

- sol de la place (commune) ;
- barrières délimitant la piste (commune) ;
- façades environnantes (privées) ;

ISMH : unanimité moins deux abstentions.

4/ SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE : arènes.

- sol de la place (commune) ;
- barrières délimitant la piste (commune) ;
- toril (commune).

La proposition d'ISMH recueille : six voix pour, six abstentions, aucune voix contre.

PHOTO RAUSCUREL AIGUES-MORTES



Vue générale du "plan des théâtres"

PLAN DES THÉÂTRES

AIGUES-MORTES

GARD

GARD

AIGUES MORTES
Plan des "théâtres"*Détail des théâtres familiaux alignés
sous les remparts et délimitant le "plan"***PHOTO RANCUREL AIGUES-MORTES**

GARD

AIGUES MORTES
Plan des "théâtres"

Détail des "théâtres" familiaux alignés
sous les remparts et délimitant le "plan"



PHOTO RANCUREL. AIGUES-MORTES.

GARD AIGUES-MORTES
PLAN DES THEATRES



VUES GÉNÉRALES
DU PLAN.

André SIGNOLES
Documentaliste

14 OCT. 1992



ALIGNEMENT
DES THEATRES
AUTOUR DE LA
PISTE -



GARD. FIGUES-MORTES
PLAN DES THEATRES

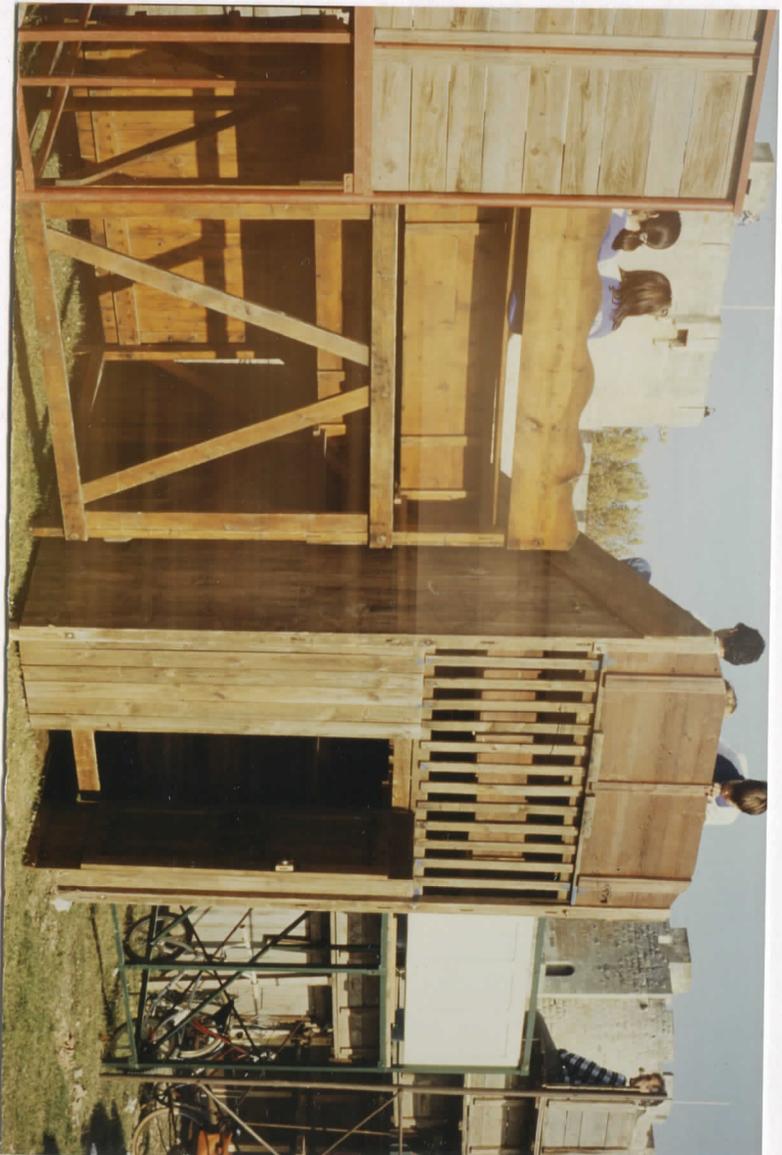


DETAILS DES THEATRES

GRAD
AIGUES-MORTES
PLANDES THEATRES



DETAILS DES THEATRES



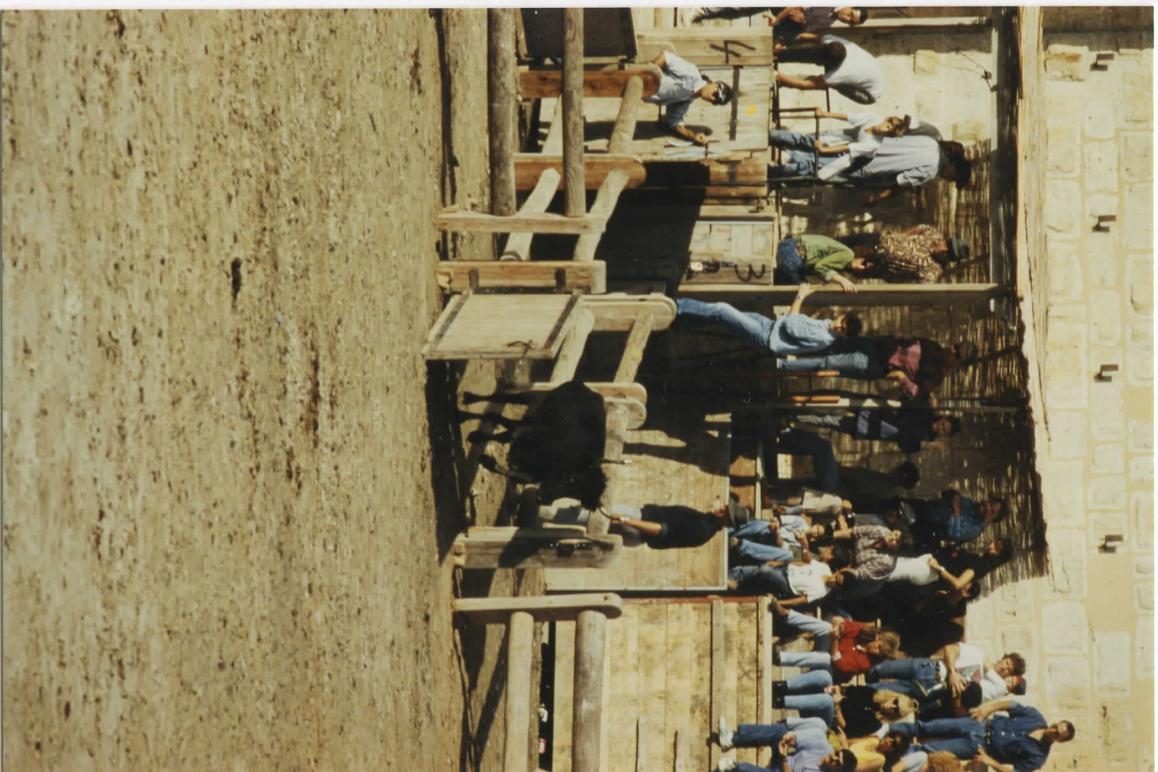
André SIGNOLES
Documentaliste

14 OCT. 1992

GRANDS BŒUFS-HORTIS
PLAN DES THÉÂTRES.



THÉÂTRES SOUS
LES REMPARS



André SIGNOLES
Documentaliste

14 OCT. 1992

SÉRIE DU TRAIL